STATIONNER A HOSSEGOR

LES CLEFS POUR TOUT COMPRENDRE

Le FPS: Forfait de Post-Stationnement Plus pratique, plus juste, plus responsable

Depuis janvier 2018, la réforme nationale sur le stationnement impose à toutes les collectivités l'application du Forfait de Post-Stationnement pour les zones de stationnement payant

CE QU'IL FAUT SAVOIR



STATIONNEMENT GRATUIT

Du 1^{er} novembre au 31 mars, le stationnement est gratuit.

STATIONNEMENT PAYANT

Du 1er avril au 31 octobre, le stationnement est payant en centre-ville et sur les parkings du marché, des Pins Tranquilles et de l'office de tourisme, tous les jours de 10h à 19h.

Y compris les jours fériés.

À QUOI ÇA SERT?



optimiser & fluidifier le stationnement en centre-ville



satisfaire le plus grand nombre



augmenter les places libres



favoriser la proximité des commerces

111	DED	CEN	ITDE
- HY	PFR	IFN	IIKE

15 min 0,40€
30 min 0,80€
45 min 1,20€
1H 00 2,00€
1H 30 2,40€
1H 45 2,80€
2H 00 4,00€
2H 30 8,00€
2H 45 12,00€
3H UU 3U UU£

- PARKINGS *

	AKKINU	13 · —
30 m	nin	0,40€
1H 0	10	0,80€
1H 3	80	1,20€
2H 0	10	1,60€
2H 3	30	2,40€
3H 0	10	3,20€
3H 3	30	4,00€
4H 0	0	4,80€
4H 3	30	12,00€
5H 0	0	30,00€

HAUTE SAISON

JUIN, JUILLET, AOÛT & SEPTEMBRE

HYPER CENTRE

15	min	ì	ì	ì	ì	0,50€
30	min	ì	ì	ì	ì	1,00€
45	min	ì	ì	ì	ì	1,50€
1H	00	·	ì	ì	ì	2,50€
1H	30	i.	ì	ì	ì	3,00€
1H	45	·	ì	ì	ì	3,50€
2H	00	·	ì	ì	ì	5,00€
2H	30					10,00€
2H	45					15,00€
211	nn					ባበ በበር

JU,UUŧ

. PARKINGS *

- I ARRINOS
30 min 0,50€
1H 00 1,00€
1H 30 1,50€
2H 00 2,00€
2H 30 3,00€
3H 00 4,00€
3H 30 5,00€
4H 00 6,00€
4H 30 15,00€
5H 00 30,00€

J'HABITE EN RÉSIDENCE PRINCIPALE À SOORTS-HOSSEGOR

Je peux bénéficier chaque jour de 2h de stationnement gratuit ou d'1h par jour pour 2 véhicules par foyer.

JE TRAVAILLE DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZONE RÈGLEMENTÉE

Je bénéficie en basse saison d'un stationnement à $5 \, \epsilon$ par jour valable sur le parking des Pins Tranquilles, dans la limite des places disponibles.

JE SUIS ÉLIGIBLE AU TARIF PRÉFÉRENTIEL

J'enregistre mon véhicule sur la plateforme hossegor.my-parking-assistant.com

COMMENT ÇA MARCHE?



JE PAIE LE STATIONNEMENT

- Directement à l'horodateur par carte ou en espèces
- Via les applications « Flowbird » ou « EasyPark »
 L'affichage du ticket n'est pas obligatoire



JE RISQUE DE DÉPASSER...

Je prolonge la durée de stationnement :

- Sur place en payant à l'horodateur de la même zone en espèces ou par CB
- A distance via les applications « Flowbird » ou « EasyPark »



J'AI DÉPASSÉ...

Le FPS est de 30€ moins le montant du ticket déjà acquitté.

JE NE PAIE PAS LE STATIONNEMENT

Quel est le montant du FPS?

30€..... si je paie sous 3 mois 50€.... de majoration au-delà

JE SUIS PRÉVENU(E) QUE JE DOIS M'ACQUITTER D'UN FPS

- Par apposition d'un avis de paiement sur le véhicule
- Par envoi postal au domicile du titulaire du certificat d'immatriculation
- Par transmission sous forme dématérialisée à certains titulaires de certificats d'immatriculation

Le Forfait de Post-Stationnement doit être réglé dans les 3 mois. Passé ce délai, des poursuites seront engagées par le Trésor public.

JE M'ACQUITTE D'UN FPS

- Directement à l'horodateur par carte ou en espèces
- Via les applications « Flowbird » ou « EasyPark » en indiquant le numéro de FPS et de la plaque d'immatriculation
- Par voie postale auprès de l'organisme de recouvrement Antaï
- Directement sur le site de l'organisme de recouvrement accessible depuis le site de la ville : soorts-hossegor.fr



LES MODES DE PAIEMENT

JE PAIE À L'HORODATEUR

- En espèces
- Par carte bancaire
- Avec les applications flowbird. 8 easypark

ASTUCE



- Photographiez votre plaque d'immatriculation pour faciliter la gestion à distance de votre stationnement
- Vérifiez toujours la zone dans laquelle vous êtes stationné(e) afin de vous acquitter du bon tarif de stationnement
- L'affichage du ticket n'est plus obligatoire

RENSEIGNEMENTS

Police municipale Email : police-municipale@hossegor.fr Tél : 05 58 41 99 10 Site internet : soorts-hossegor.fr

